



SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE
ASSEMBLEE GENERALE
12EME REUNION ANNUELLE ORDINAIRE
FREETOWN, SIERRA LEONE, 21-22 JUIN 1990

AFRICARE/GA/14/83

**Rapport du Conseil d'Administration
portant sur la période
du 1er Janvier au 31 Décembre 1989**



**SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE
AFRICAN REINSURANCE CORPORATION**

SIEGE

Reinsurance House
46, Marina
P.M.B. 12765
Lagos, Nigéria

Tél: 663282, 663323, 663441
Tlx: 22647 AFRICA NG
Téléfax: 669206

BUREAUX REGIONAUX

Tour Atlas
Place Zallaqa
BP 7556
Casablanca, Maroc
Tél: 309111/308585
Tlx: 28079 M

Reinsurance Plaza
P.O. Box 62328
Nairobi, Kenya

Tél: 330630/330637/8/9
Tlx: 23289 AFRICARE
Téléfax: 339515

Résidence Azur
18, Avenue Dr. Crozet
B.P. 1623
Abidjan 20, Côte d'Ivoire
Tél: 211050/211995
Tlx: 22345 AFRE CI
Téléfax: 213193

Date: 21 Juin 1990

Honorables Délégués à l'Assemblée
Générale de la Société Africaine
de Réassurance.

Conformément aux dispositions de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, notamment à ses articles 14 et 37, et en application de l'article 8 du règlement général de la Société, j'ai l'honneur de vous soumettre, au nom du Conseil d'Administration, le rapport annuel et les états financiers vérifiés de la Société pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 1989 ainsi que le résumé du budget administratif approuvé pour l'exercice 1990.

Veillez agréer, Honorables Délégués, l'assurance de ma très haute considération.

EZZAT ABDEL BARY
Président du Conseil d'Administration
et de l'Assemblée Générale



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFRICA RE

Président Ezzat M. ABDEL BARY (Egypte).....	Suppléants Jada LORERE (Soudan)
Vice-Président Eugène OKWOR (Nigéria).....	P. KPODO (Ghana)
Administrateurs K. SHERLALA (Libye).....	H. OUAZZANI (Maroc)
F.F. MAGEZI (Ouganda).....	J. RUBAMBE (Tanzanie)
M. MWINGA (Zambie).....	P.J. BLACKBURN (Ile Maurice)
AYI A. AMAVI (Togo).....	Mlle M. DIOUF (Sénégal)
R. IBATA (Congo).....	N.N. KADADI (Tchad)
M. FATMI (Algérie).....	E.M. EL BEIDAWI (Mauritanie)
I.B.C. JOHN (B.A.D.).....	E.K.M. SANVEE (B.A.D.)



COMPOSITION DE LA DIRECTION DE L'AFRICA RE

Eyessus W. ZAFU
Directeur Général et Chef Exécutif

Ahmed E.A. ELSANUSI
Directeur Général Adjoint

Bakary KAMARA
Secrétaire Général



SOMMAIRE

	Page
Avant Propos	5
Environnement commercial	7
Opérations	9
Encaissement	9
Répartition géographique de l'encaissement	10
Répartition par branche	11
Autres revenus	11
—Placements à long terme	11
—Produits des placements à court terme	11
Sorties de portefeuille	12
—Sinistres	12
—Autres Charges	13
Résultats de l'année de souscription 1987	13
Résultats de l'exercice financier 1989	13
Affectation du Profit	13
Autres activités	14
—Adhésions	14
—Relations avec les autres organisations	14
—Questions relatives au personnel	14
—Assistance technique et formation	15
—Assemblée Générale	15
—Composition et Réunions du Conseil d'Administration	16
Principaux Indicateurs de la Situation Financière de la Société	17
Rapport du Commissaire aux comptes	18
Bilan au 31 Décembre 1989	19
Compte des pertes et profits au 31 Décembre 1989	20
Compte des Résultats techniques au 31 Décembre 1989	21
Cash flow de l'exercice clos le 31 Décembre 1989	22
Notes annexes aux états financiers 1989	23
Annexes	
i Etat des souscriptions et droit de vote au 31 Décembre 1989	
ii Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale à sa 11ème Réunion Annuelle Ordinaire tenue à Khartoum, République du Soudan, les 26 et 27 Juin 1989	
iii Résumé du budget administratif de l'exercice 1990.	



Avant Propos

Le 12^e rapport annuel du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice financier au 31 Décembre 1989 contiennent les résultats de l'année de souscription 1987 qui vient d'être close après être restée ouverte pendant trois ans, ceux de toutes les années de souscription closes précédemment (1978 à 1986), ainsi que les résultats des années 1988 et 1989 toujours en cours. Sont également contenus dans ce rapport des observations sur l'environnement commercial de la Société, les réalisations de celle-ci au cours de l'exercice passé en revue, le rapport du commissaire aux comptes, les résolutions adoptées par la 11^e réunion annuelle ordinaire et un résumé du budget administratif 1990 tel qu'approuvé par le Conseil d'Administration.

A la clôture de l'exercice 1989, la Société a enregistré un bénéfice net de 2.892.481 \$E.U, chiffre obtenu en ajoutant à l'excédent de souscription réalisé, soit 1.012.309 \$E.U, les produits de placements et les revenus provenant d'autres sources d'un montant total de 2.265.814 \$E.U, ainsi qu'un gain de change de 111.408 \$, et en déduisant du solde de 3.389.531 \$E.U ainsi dégagé la somme de 497.050 \$ représentant les charges non imputées au compte des résultats techniques.

Elle a en outre enregistré un gain de change non matérialisé de 1.370.531 \$ qui a été porté au bilan conformément à la norme comptable No. 21 relative à la comptabilisation des effets des variations des taux de change.

Le profit net et le gain de change non matérialisé de l'année relèvent ainsi les fonds propres de la Société d'un montant substantiel de 4.404.252 \$, ce qui porte ces derniers au niveau record de 15.529.902 \$E.U.

Par ailleurs, la Société a enregistré, toujours au titre de l'exercice 1989, un encaissement de primes de 32.351.222 \$E.U. dont 3.721.406 \$, y compris le coût des couvertures en excédent de sinistre de la Société, ont été rétrocédés à hauteur de 85,1% à des compagnies africaines.

Les frais de gestion de l'exercice qui se sont élevés à 2.875.803\$ (contre 2.676.953\$ en 1988) ont été imputés au compte des résultats techniques.

En 1989, les réalisations de la Société ont été satisfaisantes dans pratiquement tous les domaines. Bien que son excédent de souscription ait diminué de 25,4% par rapport à l'exercice précédent, ses produits de placements et ses revenus provenant d'autres sources (les intérêts sur les dépôts de réassurance non compris) ont progressé de 28,2%. D'autre part, pour la première fois depuis qu'elle a entrepris en 1985 la restructuration de son portefeuille, l'Africa Re a réussi à renverser la tendance vers la baisse de l'évolution de son encaissement en enregistrant une croissance de 3,2% de son chiffre d'affaires, et ce, dans un environnement commercial caractérisé, entre autres, par une réduction du volume des

primes dans plusieurs marchés. N'eut d'ailleurs été la dépréciation de plusieurs monnaies nationales par rapport à son unité de compte, le dollar E.U., la hausse du chiffre d'affaires aurait été de loin supérieure à 10%.

Sa rétention nette a très légèrement baissé de 88,8% en 1988 à 88,5% en 1989, tandis que durant la même période ses rétrocessions aux compagnies africaines ont augmenté de 16,15%, leur volume étant passé de 2.732.394\$ en 1988 à 3.166.824\$ en 1989.

Pour des raisons évoquées de façon plus exhaustive l'année dernière, le volume des rétrocessions de la Société devrait augmenter plus rapidement que celui de son propre encaissement de primes brutes, puisque sa capacité de rétention ne lui permettra pas d'absorber un nombre de plus en plus important de cessions volontaires qui lui seront faites, ce qui, par ailleurs, réduira progressivement le pourcentage de sa conservation. Cette tendance est confirmée par l'augmentation de la part de son encaissement brut retenue dans le continent. En effet, l'Africa Re et ses rétrocessionnaires africains ont retenu en 1989 98,3% de ses primes brutes contre 97,5% en 1988. Ceci, combiné à la rentabilité inégalée de son programme de rétrocession actuel—AUTOFAC—(moyenne de l'excédent net au cours des cinq dernières années 36,78%) a récemment attiré de plus en plus de compagnies. Ce programme est un modèle de mécanisme de coopération, rentable et simple à administrer, dont un bon nombre de compagnies n'ont pas encore perçu toutes les potentialités.

Au cours de l'année, la République des Seychelles a rempli toutes les formalités d'adhésion requises et est ainsi devenue le 39^e Etat-membre et le 40^e actionnaire de la Société. Cette adhésion a eu pour effet de porter le capital libéré de l'Africa Re à 9.700.000\$ et d'améliorer les perspectives quant au renforcement des relations de celle-ci avec la "State Assurance Corporation of Seychelles." Il convient de dire à ce propos que les chances de voir un plus grand nombre de pays membres de l'Organisation de l'Unité Africaine se joindre à l'Africa Re dans un proche avenir sont devenues plus grandes grâce aux réalisations satisfaisantes de la Société qui confirme jour après jour sa crédibilité sur le plan professionnel et sa viabilité en tant qu'entreprise commerciale. En outre, l'indépendance imminente de la Namibie contribue à rendre cette perspective d'élargissement de l'effectif de ses adhérents encore plus brillante.

La 11^e réunion annuelle ordinaire des actionnaires de la Société a mis sur pied un comité spécial de six membres chargé d'étudier et lui faire ensuite rapport sur toutes les options pouvant permettre à l'Africa Re d'utiliser pleinement sa capacité de souscription. Les conclusions et recommandations de ce comité pourraient marquer de façon décisive le développement futur de la Société.

Les efforts visant à consolider les relations de



la Société avec les compagnies cédantes et les autorités de contrôle du continent ont été renforcés en 1989, notamment à travers les contacts encore plus étroits et plus nombreux noués par les souscripteurs et les cadres supérieurs dans les différents marchés africains.

Le deuxième séminaire de l'Africa Re et de l'OAA d'une durée d'une semaine a été organisé en Septembre 1989 à Casablanca, Maroc, en collaboration avec la Société Centrale de Réassurance de ce pays. Il a accueilli 36 participants venus de différents marchés de l'Afrique d'expression française. D'ores et déjà, l'organisation du 3e séminaire à Nairobi en Septembre 1990 a été entamée.

Pour une société aux moyens assez limités, l'initiation et la poursuite de l'organisation d'un séminaire annuel d'une semaine est l'expression d'une volonté de renforcer la sécurité qu'elle offre par des services de soutien. L'interaction de plus en plus grande avec les compagnies cédantes et la perception de la réassurance non pas seulement comme un moyen de garantir la sécurité aux opérateurs, mais aussi comme une industrie assurant à ceux-ci une certaine assistance montrent la nécessité de se doter rapidement de la capacité de répondre à ces besoins. Cependant, compte tenu de la variété de ces services et de leur niveau de sophistication, d'une part, et des ressources humaines et matérielles disponibles, d'autre part, la Société doit adopter une approche pragmatique à la question. Pour commencer, les investigations entamées en 1989 seront poursuivies en 1990 afin de déterminer les besoins et les moyens en vue d'un important investissement dans ce domaine.

La mise en place du programme informatique intégré de réassurance adopté par la Société a été parachevée durant l'année. Ainsi, les transactions de 1990 pourront être enregistrées et traitées au

Siège, tandis que les entrées de données intermédiaires provenant des bureaux régionaux continueront d'être consolidées à l'aide du nouveau système. Dans le cadre de la poursuite de la politique d'informatisation de la Société et comme suite logique aux efforts de développement entrepris à ce jour, l'accent sera mis en 1990 sur la couverture des opérations des bureaux régionaux par le système intégré. L'expérience déjà tirée de sa mise en oeuvre au Siège a confirmé la sagesse et la validité de l'approche progressive. Elle semble également montrer que l'équipement des bureaux régionaux avec des appareils informatiques sera relativement plus simple et moins coûteux eu égard aux avantages que le système offrira, notamment la rapidité des réponses aux besoins des clients et la disponibilité d'informations mieux ordonnées et plus appropriées pour une bonne prise de décisions.

Au nom des actionnaires, de la direction, du personnel de la Société et à son nom propre, le Conseil d'Administration voudrait de nouveau exprimer à tous les Etats-membres hôtes du Siège et des trois bureaux régionaux sa profonde gratitude pour le soutien moral et matériel qu'ils ont continué d'assurer à l'organisation en 1989.

Les sentiments de gratitude du Conseil vont également à tous les autres pays, membres effectifs ou potentiels de la Société, pour leur soutien appréciable et les dispositions pratiques qu'ils ont eu à prendre pour faciliter les opérations de celle-ci dans leurs marchés respectifs. Enfin, le Conseil remercie toutes les compagnies cédantes sans la coopération et le soutien desquelles les réalisations de l'Africa Re n'auraient pas été possibles, ainsi que la Direction et le personnel de la Société dont il loue l'abnégation et le dévouement, et qu'il encourage à persévérer dans leur quête de résultats toujours meilleurs.



Environnement Commercial

En raison de la dépendance presque totale de l'Africa Re du marché africain de l'assurance quant à son encaissement de primes (99,30% en 1989), les résultats de celle-ci sont déterminés par la tenue de ce secteur.

Les conditions économiques difficiles qui ont prévalu au cours des récentes années n'ont pratiquement pas évolué en 1989. La crise se serait même aggravée posant un énorme défi tant aux théoriciens qu'aux opérateurs économiques. Les récentes études relatives à cette situation parlent toutes d'un continent dont les populations sont aujourd'hui aussi pauvres qu'il y a une trentaine d'années. Les raisons avancées pour expliquer cet état de fait vont de facteurs exogènes tels que les distorsions structurelles héritées au moment des indépendances, les modèles de développement fondés sur des idéologies adoptées, la baisse des prix de certains produits, le poids de la dette, les catastrophes naturelles, à un certain nombre d'éléments endogènes dont le manque de coopération, l'explosion démographique, la défaillance des structures sociales etc.

Les solutions préconisées à ce jour qui semblent dénoter des préoccupations idéologiques et sont caractérisées par leur rigidité, ne prennent pas en compte les réalités objectives et les spécificités des différents pays du continent. Les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel tant vantés, mais mis en oeuvre non sans hésitations, ne semblent par avoir donné pour le moment des résultats positifs, alors que leurs effets à court terme ont destabilisé les Etats qui les ont adoptés, menaçant dans certains cas le fondement même des sociétés dont les couches les plus défavorisées ont été les plus affectées.

En réponse aux tenants de la solution externe fondée essentiellement sur le principe de la privatisation, l'Afrique préconise une série de réformes de grande portée dont une limitation des ressources à consacrer au service de la dette, des taux de change multiples, une réduction des dépenses militaires, entre autres, ainsi que la création d'un environnement dans lequel les opérateurs du secteur privé et les autorités publiques joindraient leurs efforts pour assurer la réglementation et la supervision de l'économie.

Pendant que se poursuit le débat quant à la meilleure politique à adopter, les besoins de l'Afrique en investissements continuent d'augmenter, un problème que les événements de l'Europe de l'Est pourraient compliquer dans la mesure où la tâche de mobilisation des ressources nécessaires sera sans doute rendue plus difficile par une demande de financement accrue au marché international. En effet, ces événements retiennent

de plus en plus l'attention des pays développés de l'Occident qui sont également préoccupés par la restructuration des blocs commerciaux et consacrent d'importantes ressources à ces problèmes. Il est probable que cette situation continue encore pendant un moment. La leçon que l'Afrique aura sans doute retenue de l'année 1989 aura été le fait que les remèdes à ses difficultés économiques et au risque de marginalisation qu'elle court doivent être trouvés à l'intérieur du continent. Ainsi, sa meilleure réaction à la perspective de l'Europe de 1992, aux événements de l'Est et à l'émergence d'autres blocs commerciaux est l'intensification de la coopération entre ses Etats. C'est peut-être ce qui explique qu'en 1989 la question de la promotion du commerce intra-africain ait été débattue plus qu'elle ne l'avait jamais été auparavant, même s'il reste à la traduire en actes concrets.

La production agricole du continent s'est quelque peu stabilisée en 1989, mais comme l'année précédente, la légère amélioration ainsi enregistrée dans ce secteur ne s'est pas fait ressentir en raison de la forte croissance de la population. D'autres part, au niveau des activités généralement classées dans les secteurs à croissance rapide—l'industrie et les services—aucun résultat appréciable n'a été relevé. En fait, dans certains pays, il a même été constaté un certain ralentissement de l'activité industrielle attribué au défaut des devises étrangères nécessaires pour l'entretien et la rénovation des équipements, un mal exacerbé par le désinvestissement des opérateurs étrangers du continent.

Le sort du sous-secteur de l'assurance qui représente environ 1% du PNB des pays africains (chiffres correspondants pour les pays développés: 2 à 5%) n'a pas été différent de celui des autres activités de l'économie. A ce propos, il convient de signaler en particulier que la majorité des marchés de l'Afrique Occidentale et Centrale francophone ont encore vu le volume de leurs primes et de leurs liquidités se réduire sensiblement. Alors que certaines de leurs compagnies ne pourront sans doute pas se remettre de ces difficultés, les autres ont dû recourir à des politiques d'austérité et de restructuration de leur portefeuille, au relèvement de leur rétention, et opter pour des programmes de réassurance essentiellement non proportionnels au lieu de programmes proportionnels. La vulnérabilité de certaines compagnies locales, dont les entreprises d'Etat, a continué de faciliter leur acquisition par des intérêts étrangers, un phénomène perçu non seulement comme une concurrence déloyale aux premiers, mais également comme une menace à l'émergence de marchés nationaux solides et indépendants.

Même si beaucoup de compagnies d'assurances et de réassurances africaines se sont jusqu'ici montrées hésitantes quant à leur engagement pour la promotion des échanges intra-africains en matière d'assurance, les récents développements et



notamment le risque de marginalisation du continent devraient être pour elles une autre bonne raison de se lancer résolument dans cette voie et de développer leurs échanges d'affaires. Le programme de rétrocession (AUTOFAC) de l'Africa Re offre d'ailleurs, de par sa simplicité et des avantages qu'il présente, le cadre idéal pour de tels échanges, tandis que le Pool Aviation Africain ainsi que le Pool Africain des Risques Pétroliers et Energétiques, également gérés par celle-ci, pourraient constituer les noyaux des instruments pouvant permettre la réalisation de la coopération préconisée.

Les résultats de l'évaluation de l'expérience de l'Afrique en matière d'intégration entreprise par la Banque Africaine de Développement, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque Mondiale vont du verdict 'à peine satisfaisant' au constat d'échec pur et simple des programmes. Ces institutions attribuent cette faiblesse de la performance du continent à un certain nombre de raisons dont le manque de spécificité et de priorités. La prise de conscience de ces insuffisances pourrait par conséquent

amener le continent à procéder à une réévaluation des instruments de son intégration déjà en place, au nombre desquels figure l'Africa Re. Les progrès enregistrés par celle-ci à ce jour et l'optimisme qui prévaut quant à ses futures réalisations devraient inciter les états africains à adopter certaines mesures de soutien telles que la possibilité d'ouvrir des comptes convertibles, la création d'opportunités d'investissement etc.

Avec l'accession de la Namibie à l'indépendance en Mars 1990 et son admission à l'OUA, l'Africa Re verra s'ouvrir à elle un important nouveau marché et la possibilité d'un élargissement de son actionnariat à ce pays.

L'évolution du processus politique actuellement en cours en Afrique du Sud est un autre élément que l'Africa Re se doit de suivre de très près. Bien que cet Etat soit encore loin d'être une entité multi-raciale et démocratique, la possibilité de son adhésion future à l'OUA n'est pas à exclure. Lorsque cela se réalisera, le marché potentiel de la Société pourrait facilement doubler, une perspective à laquelle elle doit d'ores et déjà se préparer.



Opérations

Comme les années précédentes, les affaires souscrites par la Société ont été classées en trois branches—Incendie & Accident (y compris les risques techniques), Maritime & Aviation et Vie—et les marchés africains regroupés dans quatre zones de transactions, à savoir, l'Afrique Occidentale anglophone, l'Afrique Occidentale et Centrale francophone et lusophone, l'Afrique du Nord et l'Afrique Orientale & Australe. Les acceptations provenant de pays non africains et/ou les affaires de cette dernière catégorie en queue de portefeuille sont restées classées dans la division Internationale.

Les affaires souscrites dans la zone de l'Afrique de l'Ouest anglophone, les acceptations internationales, le programme Autofac de la Société, ainsi que le Pool Aviation Africain et le Pool Africain des Risques Pétroliers sont gérés à partir du Siège de l'Africa Re, à Lagos, Nigéria, tandis que les trois bureaux régionaux sis à Casablanca (Maroc), Nairobi (Kenya) et Abidjan (Côte d'Ivoire) administrent les affaires de leurs sous-régions respectives.

ENCAISSEMENT

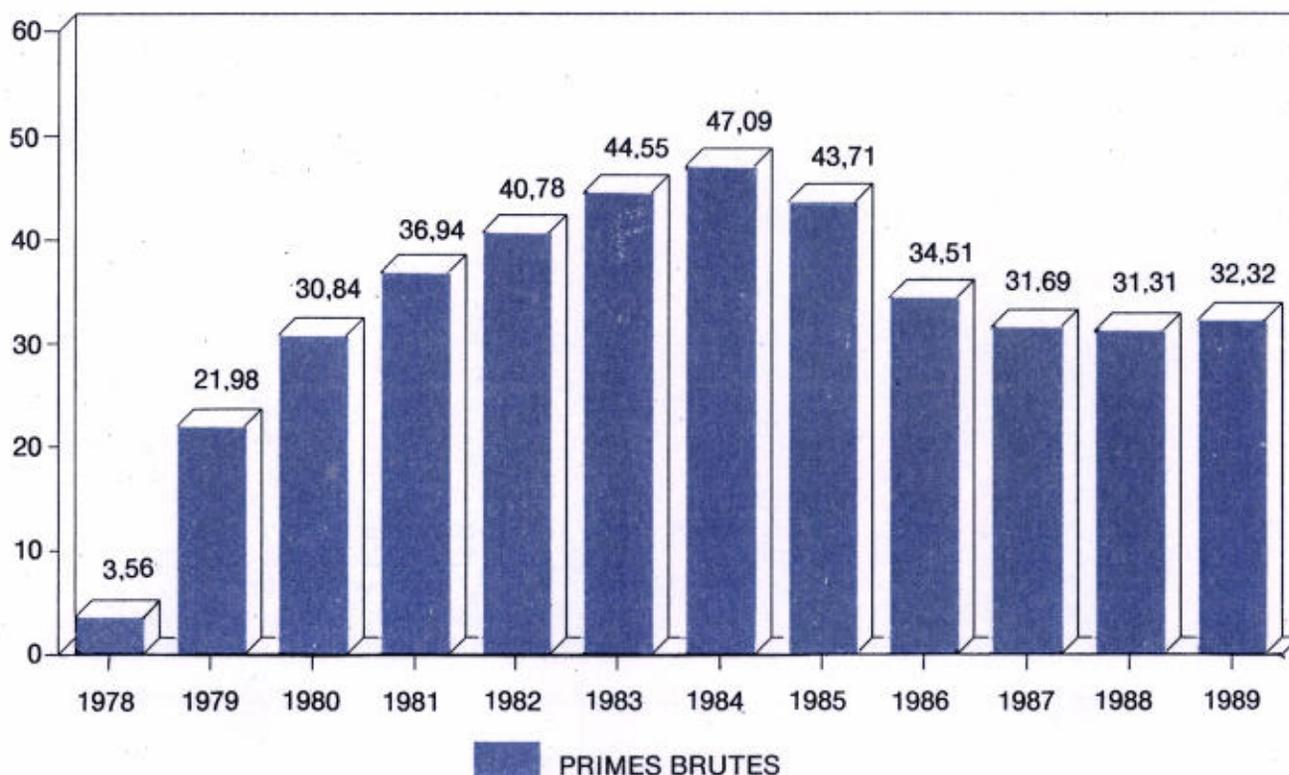
La Société a souscrit au titre de l'exercice financier

1989 un volume de primes brutes (après ajustement de portefeuille) de 32,32 millions \$E.U., soit 3,2% de plus qu'en 1988. Ainsi, pour la première fois depuis qu'elle a commencé en 1985, la restructuration de son portefeuille, l'Africa Re enregistre une croissance de son chiffre d'affaires. Aussi faible que cette progression soit, elle est considérée comme un facteur de satisfaction compte tenu des fluctuations monétaires persistantes et de la contraction des primes constatée au cours de l'année dans un bon nombre de marchés. La presque totalité de cette augmentation a été enregistrée au niveau du portefeuille africain dont le volume des affaires est passé de 30,96 millions \$ en 1988 à 31,94 millions \$ en 1989.

Une fois encore, la baisse de la plupart des monnaies d'encaissement par rapport au dollar E.U. a eu pour effet de réduire l'encaissement de primes réalisé au titre de l'exercice. In 1989, comme l'année précédente, ce phénomène a été exacerbé par la réduction sensible des primes (entre 15 et 25%), notamment dans les marchés de l'Afrique Occidentale et Centrale francophone, même si les effets de celle-ci ont partiellement été compensés par une légère hausse (4,7%) du franc CFA par rapport au dollar à la fin de 1989. Ces fluctuations monétaires et cette contraction des primes auraient ainsi privé la Société d'un volume additionnel de primes de 3,9 millions \$.

EVOLUTION DE L'ENCAISSEMENT DE PRIMES BRUTES PAR EXERCICE FINANCIER

En millions \$E.U.





Par ailleurs, les cessions volontaires à la Société (cessions en sus des 5% statutaires) ont connu un développement satisfaisant en 1989, puisqu'elles représentent pour l'exercice passé en revue 32,2% de l'encaissement global, contre 5% en 1985 et 26% en 1988. Cette évolution encourageante est attribuable, d'une part, aux efforts de marketing soutenus de la Société, et d'autre part, au soutien grandissant dont celle-ci bénéficie de la part des compagnies africaines d'assurances et de réassurances.

Il reste cependant que la croissance de l'encaissement de primes de la Société demeure faible, eu égard au renforcement relativement rapide de sa base financière, ce qui se traduit par la sous-utilisation d'une importante partie de sa capacité.

Répartition Géographique de l'Encaissement

Pour la deuxième année consécutive, la région de l'Afrique Orientale et Australe enregistre la meilleure production avec un encaissement de 10,66 millions \$E.U. en 1989. Elle améliore ainsi de 11,7% ses réalisations de l'année 1988 et contribue pour 33% au chiffre d'affaires global de la Société. Les cessions légales ne représentent que 40% de cet encaissement, les 60% restants provenant des cessions volontaires.

Avec un volume de primes record de 9,86 millions \$E.U., soit une amélioration de 6,8% de son chiffre de 1988, le bureau nord africain de la Société réalise la seconde meilleure performance en matière d'encaissement. Cette production représente 30,5% de l'encaissement total. Les efforts menés dans

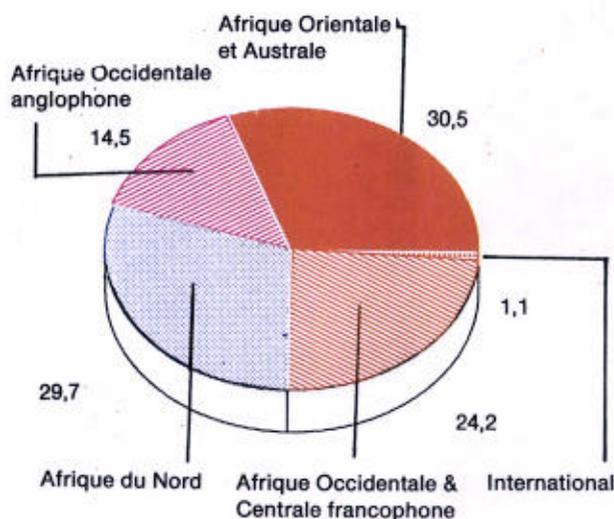
cette circonscription pour y développer les cessions volontaires n'ont pas encore donné les résultats espérés, car 96,6% du chiffre d'affaires y provient de la cession légale. Les encaissements de l'une et l'autre région ont été sensiblement affectés par les fluctuations de change sans lesquelles leurs productions respectives seraient de 12,1 millions et 10,7 millions \$E.U.

La région de l'Afrique Occidentale et Centrale francophone a pour sa part enregistré 6,92 millions \$E.U. de primes, ce qui reflète une baisse d'encaissement de 8,7% par rapport à l'exercice précédent. Sa contribution à la production de la Société passe ainsi de 24,2% en 1988 à 21,4% en 1989. Ce chiffre d'affaires aurait sans doute baissé davantage si le franc CFA ne s'était pas relativement raffermi (de 4,7%) au 31 Décembre 1989 par rapport au dollar E.U. au 31 Décembre 1988. Plusieurs compagnies de la région ont enregistré au cours de l'exercice financier 1989 une réduction sensible—de l'ordre de 15 à 25%—du volume de leurs primes. Les cessions volontaires locales représentent 26% de l'encaissement de cette région, contre un taux correspondant de 32,2% pour la Société prise dans son ensemble, en 1988.

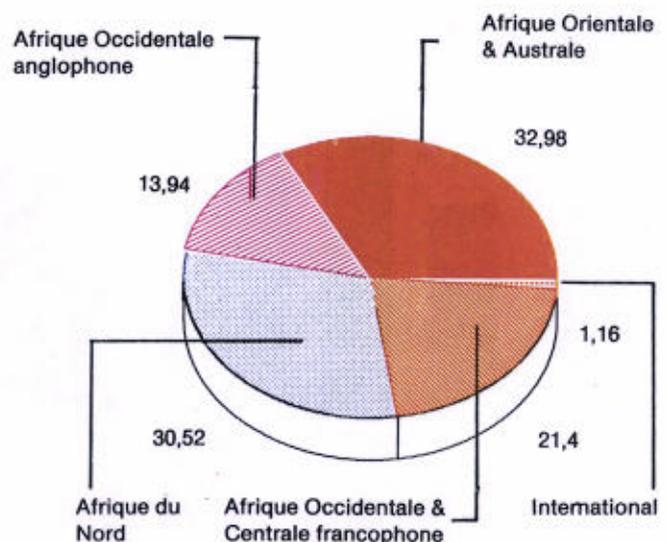
En 1989, l'Afrique de l'Ouest d'expression anglaise a réalisé un encaissement de 4,5 millions \$E.U., soit 1,3% de moins qu'en 1988. Une fois encore, la région aurait enregistré une production d'au moins 6 millions \$ si la valeur du Naira, la monnaie nigérienne n'avait pas sensiblement baissé. Cet encaissement qui représente une contribution de 13,9% (contre 14,5% en 1988) au chiffre d'affaires global de la Société, est composé pour 38,5% de cessions volontaires.

REPARTITION DE L'ENCAISSEMENT DE PRIMES BRUTES PAR ZONE D'OPERATIONS

EXERCICE FINANCIER 1988



EXERCICE FINANCIER 1989





Enfin, le volume des acceptations internationales au titre de 1989 a été de 0,38 million \$E.U., montant qui même s'il est supérieur de 8,6% au chiffre correspondant de 1988, ne représente qu'une contribution négligeable de 1,2% à l'encaissement total de la Société.

Répartition par branche

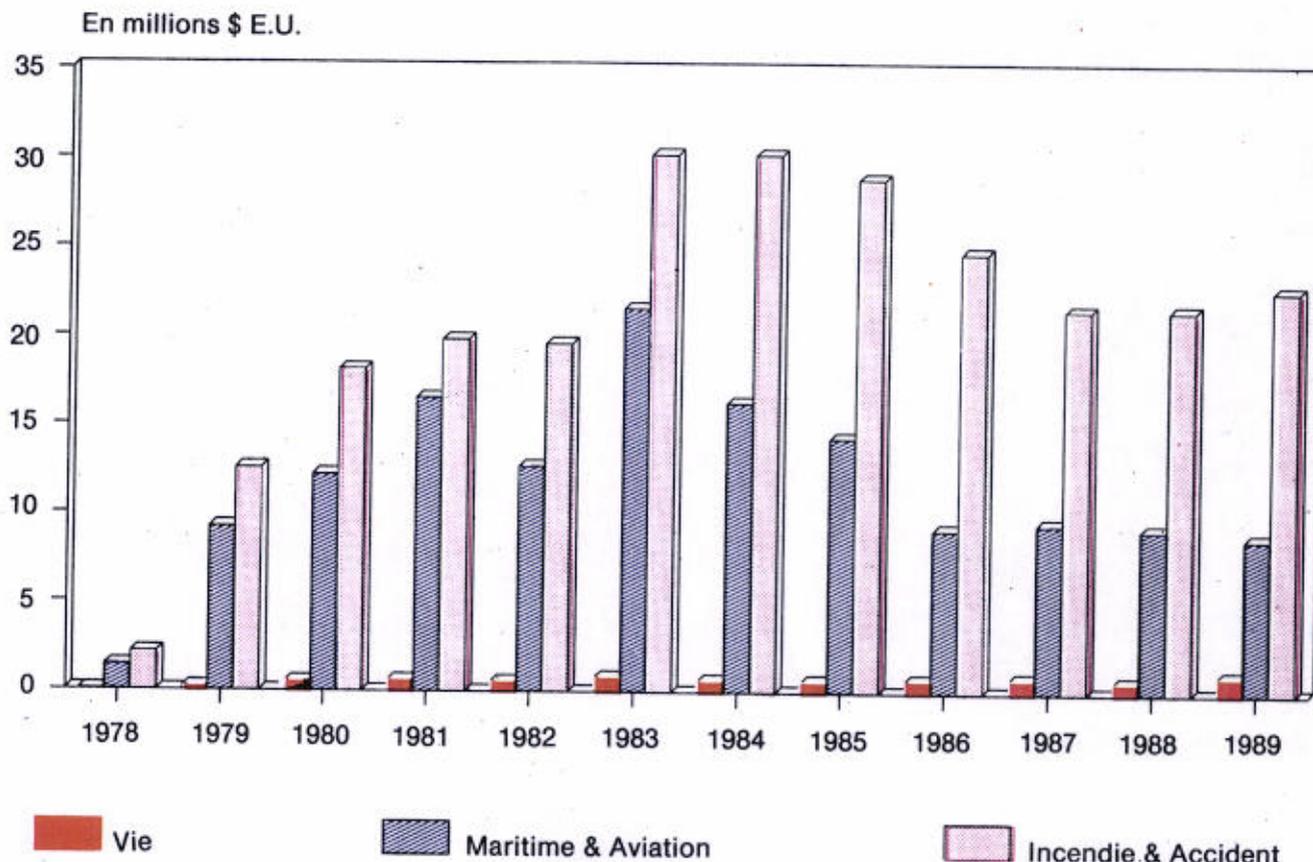
Avec un encaissement de primes de 22,64 millions \$E.U. en 1989, soit 5,35% de plus qu'en 1988, la branche Incendie & Accident confirme sa prépondérance au niveau du portefeuille de la Société. En chiffres relatifs, cet encaissement

constitue 70,1% de la production globale de 1989, contre 68,6% l'année précédente.

La branche Maritime & Aviation enregistre quant à elle un volume de primes de 8,6 millions \$, une production en baisse de 5,45% par rapport à celle de 1988 et qui représente 26,9% de l'encaissement global de la Société au titre de l'année 1989 (le ratio correspondant en 1988 était de 29,3%).

Le volume des primes de la branche Vie, bien que peu important pour avoir un impact significatif sur celui du portefeuille global de la Société, a néanmoins augmenté de 52,3% en 1989 et représenté 3,06% de l'encaissement total contre 2,08% seulement en 1988.

EVOLUTION DE L'ENCAISSEMENT DE PRIMES BRUTES PAR BRANCHE ET PAR EXERCICE FINANCIER



AUTRES REVENUS

Placements à long terme

La Société n'a entrepris aucun placement à long terme en 1989. Sa participation au capital de la Société pour l'Habitat Territorial en Afrique (Shelter-Afrique) reste le seul investissement à long terme de son portefeuille. Celui-ci n'a produit aucun dividende en 1989 et au 31 Décembre 1989, le capital de cette société est resté intact.

Produits des Placements à court terme

Les revenus en titre et ceux provenant d'autres

sources se sont élevés en 1989 à 2.377.222 \$ E.U., contre 1.300.781 \$ E.U. l'année précédente. Ce montant est constitué d'intérêts perçus sur des dépôts à court terme (1.318.103 \$), de montants réalisés sur des cessions d'immobilisations (5.546\$), de commissions encaissées au titre de la gestion des pools (30.990 \$), d'intérêts perçus sur les dépôts de réassurance (911.175 \$ E.U.), et de gains de change (111.408\$). Les produits de placements—intérêts sur dépôts de réassurance et gains de change exclus—qui ont représenté 1.354.639 \$ en 1989 excèdent ceux de 1988 de 39,7%. Leur progression est, dans une large mesure,



due à l'augmentation des fonds placés, mais aussi à une meilleure coordination et un meilleur suivi des placements de la Société.

Au cours de l'exercice financier, la Société a enregistré un gain de change non matérialisé de 2.205.699 \$ E.U., alors qu'en 1988 c'est une différence de change négative de 4.927.350 \$ E.U. qui s'était dégagée de ses comptes. Conformément aux principes comptables de la Société, ce gain de change a été porté au bilan.

SORTIES DE PORTEFEUILLE

Sinistres

Pratiquement toutes les branches ont vu leur sinistralité se détériorer sensiblement durant l'exercice financier 1989 dans quatre des cinq centres de production de la Société. Le volume total des sinistres enregistrés au titre de l'exercice a été de 17,04 millions \$ E.U. sur un encaissement de primes bruts de 32,32 millions \$ E.U., ce qui donne un ratio de sinistres brut de 52,7%. Ce taux est supérieur de 10 points à celui de 1988. Même si les sinistres de 1989 ont dans l'ensemble été importants, le ratio global de la Société a sensiblement été aggravé par le niveau élevé de la sinistralité du portefeuille international qui a été de 460,5%, alors que pour le portefeuille africain ce

ratio n'a été que de 47,9%.

L'Afrique Occidentale et Centrale francophone enregistre avec 67,6% le ratio de sinistres brut le plus élevé, comme cela avait également été le cas en 1988 lorsque le rapport sinistres à primes de ce marché était de 52,5%, contre 42% pour l'ensemble de la Société. La plus importante aggravation de sinistralité y a été relevée dans la branche Incendie & Accident qui inclut la catégorie automobile caractérisée ces récentes années par l'importance des montants des indemnités accordées aux victimes d'accidents. En effet, le ratio de cette branche a été de 73,1% alors que le taux de sinistres global de la région, les affaires internationales exclues, n'a été que de 46,6%.

Le ratio de sinistres le plus élevé (toujours en ce qui concerne les affaires africaines) après celui de la circonscription précédente a été réalisé par l'Afrique du Nord (55,9%). Il ressort des données relatives à cette région que la sinistralité s'y est surtout aggravée dans la branche Maritime et Aviation où le rapport sinistres bruts à primes brutes a été de 68,5%, contre un ratio moyen de 50,6% pour l'ensemble des affaires africaines de la Société.

Ces deux régions ont l'une et l'autre enregistré des résultats globaux négatifs au titre de l'exercice financier 1989.

RATIO DE SINISTRES BRUTS PAR BRANCHE EXERCICE FINANCIER 1989

(EN MILLIONS \$)

RATIO DE SINISTRES BRANCHE	Affaires Régionales			Affaires Internation.			Total			1988
	Sinis.	Prim.	RS%	Sinis.	Prim.	RS%	Sinis.	Prim.	RS%	RS%
INCENDIE & ACCIDENT	10,40	22,31	46,62	1,64	0,33	496,97	12,04	22,64	53,18	41,30
MARITIME & AVIATION	4,37	8,63	50,64	0,11	0,05	220	4,48	8,68	51,61	43,80
VIE	0,52	0,99	52,32	—	—	—	0,52	0,99	52,53	40
TOTAL	15,29	31,93	47,89	1,75	0,38	460,53	17,04	32,31	52,74	42

Bien que la sinistralité se soit sensiblement détériorée en 1989 dans toutes les branches par rapport à 1988, le ratio moyen de 40% enregistré par l'Afrique Orientale et Australe est nettement inférieur au taux global réalisé par la Société, soit 52,7%. Il a en particulier été relevé dans cette zone de transaction, une importante aggravation de la sinistralité au niveau de la branche Vie dont le ratio est passé de 39,7% en 1988 à 50% en 1989. Toujours dans cette région, la branche Incendie & Accident a été créditée d'un taux de sinistres de 39,5% et celle des affaires Maritimes et de l'Aviation d'un ratio de 40,7%, contre respectivement 33,3% et 27,3% l'année précédente. Ainsi, les ratios de ces

deux branches soutiennent bien la comparaison avec les taux de sinistres moyens enregistrés par la Société dans ces secteurs, soit respectivement 46,6% et 50,6%.

S'agissant du portefeuille de l'Afrique Occidentale anglophone, ses résultats confirment les indications précédentes quant à la grande rentabilité de ses affaires. En 1989, le ratio de sinistres brut y a été de 18,7%, ce qui constitue une nette amélioration par rapport à 1988, année où celui-ci avait été de 23,3%. Cette évolution positive a été constatée en particulier dans la branche Incendie & accident où le ratio de sinistres a baissé de 29,8% en 1988 à 17,2% en 1989.



C'est au niveau du portefeuille des affaires internationales que la plus forte détérioration de sinistralité a été relevée en 1989. En effet, le taux de sinistres global de ces affaires a été de 460,5%, un résultat essentiellement dû à l'ajustement du portefeuille sinistres de la branche Incendie et Accident qui a porté le ratio de cette dernière au niveau record de 497%. Les sinistres relatifs aux acceptations internationales en queue de portefeuille continuent ainsi d'affecter les résultats des affaires africaines rentables qui constituent l'aliment essentiel du portefeuille global de la Société.

Autres Charges

Le montant des dépenses de fonctionnement de la Société au titre de l'exercice 1989 a été de 2.875.803 \$ E.U., soit 7,4% de plus qu'en 1988. L'augmentation de ces charges qui avaient auparavant été ramenées de 3,13 millions \$ en 1984 à 2,5 millions \$ en 1986, est attribuable dans une large mesure au relèvement des salaires du personnel et à la forte hausse des prix des biens et services nécessaires pour le fonctionnement quotidien de la Société. Ce chiffre a été entièrement imputé au compte des résultats techniques de l'exercice.

D'autres charges d'un montant de 497.050 \$ E.U. (1988—478.041 \$ E.U.), non déduites du compte précédent, ont été portées au compte des pertes et profits. La légère augmentation de ces dernières s'explique par l'engagement de dépenses au titre du Comité des Six mis sur pied par la 11e réunion annuelle de l'Assemblée Générale et dont les travaux ont commencé en Novembre 1989, ainsi que par la situation spéciale ayant prévalu au lieu de la dernière réunion annuelle et occasionné le retour tardif de quelques membres du personnel de conférence.

RESULTATS DE L'ANNEE DE SOUSCRIPTION 1987

Ni le mode de calcul des réserves pour les sinistres en suspens au titre des années de souscription closes, ni la pratique en vigueur dans la Société qui consiste à procéder au report à nouveau de toutes les réserves pour sinistres à payer des années non encore closes n'ont été modifiés. Les comptes de l'année de souscription 1987 ont été clos le 31 Décembre 1989 après être restés ouverts pendant trois exercices consécutifs.

Après avoir honoré tous les engagements contractés dans le cadre des transactions de

l'organisation et constitué des réserves appropriées pour les sinistres en suspens relatifs à toutes les années closes, il s'est dégagé un excédent de souscription de 1.012.309 \$ E.U. (1988—1.339.367 \$ E.U.), montant qui a été porté au compte des pertes et profits.

RESULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 1989

Les transactions enregistrées durant l'exercice financier 1989 au titre de toutes les années de souscription sont incluses dans le compte des résultats techniques au 31 Décembre 1989. Sur les 32.315.222 \$ E.U. de primes brutes qu'elle a souscrites 31.313.958 \$ E.U. en 1988), la Société a retenu 29.159.716 \$ E.U. (28.597.241 \$ E.U. en 1988). En déduisant de ces primes retenues les sinistres, les commissions et les charges, les primes XL et les frais de gestion d'un montant total de 30.483.342 \$ E.U. (25.819.013 \$ E.U. en 1988), on arrive à un solde de 1.323.626 \$ E.U. représentant l'excédent des charges sur les revenus (1988—excédent des revenus sur les charges d'un montant de 2.778.220 \$ E.U.). Les réserves pour sinistres à payer et le fonds de réserve reportés des exercices précédents au 1er Janvier étaient de 28.274.973 \$ E.U. (26.836.112 \$ E.U. en 1988), tandis qu'au 31 Décembre ces deux fonds totalisaient 25.939.038 \$ E.U. (28.274.973 \$ E.U. en 1988). Il ressort de ces opérations au niveau du compte des résultats techniques un excédent de souscription de 1.012.309 \$ E.U. (1.339.367 \$ E.U. en 1988) pour toutes les années de souscription closes, profit qui a été porté au compte des pertes et profits.

Les revenus tirés des placements ou provenant d'autres sources, y compris les intérêts sur les dépôts de réassurance, se sont élevés en 1989 à 2.265.814 \$ E.U. (1.767.261 \$ E.U. en 1988), montant auquel il a été ajouté un gain de change effectif de 111.408 \$ E.U.. Le solde de 2.377.222 \$ E.U. qui en a résulté a été ajouté au profit de l'exercice. Du montant total de l'excédent de souscription et des revenus provenant des placements et d'autres sources représentant 3.389.531 \$ E.U., il a été déduit 497.050 \$ E.U. au titre des charges non imputées au compte des résultats techniques, ce qui a donné un profit net de 2.892.481 \$ E.U.

Affectation du Profit

Conscient de la nécessité de renforcer la sécurité de la Société en la portant à un niveau acceptable au plan international, le Conseil ne recommande pas la distribution de dividendes.



Autres Activités

Adhésions

A l'occasion de sa 11^e réunion annuelle ordinaire, l'Assemblée Générale a accepté les adhésions de la République Populaire d'Angola et de la République des Seychelles. Si depuis, les Seychelles ont accompli toutes les formalités d'adhésion, l'Angola n'avait pas, au 31 Décembre 1989, ratifié l'Accord pour accéder à la qualité de membre à part entière. Ainsi, au 31 Décembre 1989, l'effectif des membres de la Société s'élève à 39 Etats Africains et la Banque Africaine de Développement. Compte tenu des discussions que la Direction a eues à l'occasion des missions effectuées dans divers pays non encore membres, le Conseil semble confiant quant à une adhésion prochaine de plusieurs Etats membres de l'OUA.

Relations avec les Autres Organisations

Au cours de l'exercice 1989, la Société, déterminée

qu'elle a toujours été à renforcer ses relations avec les autres organisations soeurs, a multiplié les contacts avec celles-ci. C'est ainsi que des délégations de l'Africa Re ont assisté aux réunions traditionnelles de la Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF), de la Zone d'Echanges Préférentiels (ZEP), de l'Organisation des Assureurs de l'Afrique de l'Est (OEAI), de la "West African Insurance Companies Association" (WAICA) et de la Fédération Afro-Asiatique d'Assurances et de Réassurance (FAIR). A toutes ces occasions, la contribution de la Société semble avoir été reçue avec intérêt par les diverses instances, avantage qu'elle s'évertuera à consolider à l'avenir, afin d'accomplir l'une de ses fonctions essentielles qui est le développement de la coopération inter-africaine en matière d'assurance.

Questions Relatives au Personnel

L'exercice 1989 a vu l'effectif du personnel de la Société s'élever à 30 cadres supérieurs (D et P), 75 employés (G) et 15 travailleurs manuels (M), soit un total de 120 provenant de 17 pays.

EFFECTIF DU PERSONNEL DE L'AFRICA RE AU 31-12-89, PAR PAYS ET PAR CATEGORIE

Catégorie Nationalité	D	P	SP	G	M	TOTAL	
						1989	1988
Algérie	1	—	—	—	—	1	1
Angola	—	1	—	—	—	1	1
Bénin	—	2	—	4	—	6	6
Cameroun	—	1	—	—	—	1	1
Côte d'Ivoire	—	—	—	8	2	10	10
Ethiopie	—	—	—	—	—	—	2
Ghana	—	3	1	1	1	6	6
Kenya	1	1	—	12	2	16	15
Libye	—	1	—	—	—	1	—
Maurice	1	—	—	—	—	1	1
Madagascar	—	1	—	—	—	1	1
Maroc	—	1	1	10	2	14	14
Nigéria	1	9	1	36	8	55	61
Sénégal	—	1	—	—	—	1	1
Sierra Leone	—	1	—	—	—	1	1
Tanzanie	—	1	—	—	—	1	1
Togo	1	—	—	1	—	2	2
Ouganda	1	1	—	—	—	2	2
TOTAL	6	24	3	72	15	120	126



Assistance Technique et Formation

Au cours de la période écoulée, la Société a élaboré un schéma d'assurances agricoles qu'elle a déjà mis à la disposition des pays membres qui en ont fait la demande. Il est en effet indispensable à un moment où l'ensemble des Etats africains réorientent leurs politiques économiques vers une priorité plus grande donnée à l'agriculture, que l'industrie des assurances apporte sa contribution à ces efforts. Dans ce même ordre d'idées, le Conseil réaffirme la détermination de la Société à apporter son concours, dans la limite de ses moyens et des compétences à sa disposition, à toute étude ou projet relatif au secteur des assurances, qui intéresserait un Etat ou un organisme africain. En sus de la formation de son propre personnel, l'Africa Re a organisé un séminaire en 1989 pour ses cédantes à l'instar de ce qui s'est fait en 1988 à Lagos pour les marchés anglophones. Ce séminaire qui s'est déroulé du 25 au 29 septembre au siège du bureau régional de Casablanca (Maroc) a vu la participation de 36 professionnels de l'assurance et de la réassurance en provenance de 15 pays africains, et a porté sur le thème de "la planification en réassurance." Ce type d'action de formation sera renouvelé tous les ans dans l'une ou l'autre des deux langues de travail de la société.

ASSEMBLEE GENERALE

La 11e réunion annuelle ordinaire de l'Assemblée Générale a eu lieu les 26 et 27 Juin 1989 à Khartoum (Soudan), à l'invitation du Gouvernement de la République du Soudan, avec la participation de 25 pays membres et de la Banque Africaine de Développement (BAD) totalisant 81,91% des pouvoirs de vote.

La cérémonie solennelle d'ouverture était placée sous la présidence de son Excellence le Dr. Abdel Rahim MIRGHANY, secrétaire d'Etat aux finances et à la planification économique de la République du Soudan, qui a fait remarquer à cette occasion que l'Africa Re constitue une preuve concrète des possibilités de coopération inter-africaine, lorsque les Etats du continent sont déterminés à oeuvrer efficacement dans ce dessein. Il a rappelé en outre le rôle clé que doit jouer le secteur des assurances dans le financement du développement. Il a enfin exhorté les représentants des actionnaires, le Conseil, les dirigeants et le personnel de la Société à ne pas dormir sur ces lauriers et à accroître son assistance aux cédantes africaines afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs.

L'Assemblée Générale a dès l'ouverture de ses travaux accepté unanimement les adhésions de la République Populaire d'Angola et de la République des Seychelles et invité le Conseil et la Direction à donner effet à cette décision dès qu'ils auront constaté que toutes les formalités de souscription, de ratification et de paiement ont été accomplies par ces Etats africains (Résolution No. 1/1989). L'Assemblée Générale a ensuite entendu et approuvé le bilan et les comptes finaux de l'exercice

1988 qui s'est soldé par un profit net de 2.162.107 \$ E.U., décidé de ne pas distribuer de dividendes, autorisé le transfert de la somme de cent quarante mille dollars Etats Unis (US\$ 140.000) représentant la seconde moitié du capital à libérer pour le compte de la République Démocratique de Madagascar (US\$ 90.000) et pour la République du Rwanda (US\$ 50.000) et autorisé la distribution du rapport annuel du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale s'est par la suite penchée sur le document AFRICARE/GA/13/76 intitulé "La Société Africaine de Réassurance: une décennie d'activités, bilan et perspectives," par lequel le Conseil propose à la lumière des réalisations de la Société au cours des 10 dernières années, des potentialités qu'offrent les marchés africains et des évolutions et restructurations qui se font jour, de:

- (i) relever le niveau de la cession légale,
- (ii) ouvrir le capital aux sociétés nationales d'assurances des pays membres,
- (iii) développer l'action marketing de la Société et les possibilités de recyclage des primes de réassurance retenues à l'intérieur des territoires nationaux des Etats.

Après un large débat, l'Assemblée Générale a alors décidé de constituer un comité de six membres comprenant les représentants du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de l'Ethiopie, de la Libye, du Nigéria et de la BAD, à l'effet d'approfondir l'étude ainsi entamée, de sensibiliser les Etats Membres de l'Organisation sur un soutien politique réaffirmé et de présenter des propositions concrètes pour un renforcement de la Société. L'Assemblée Générale a enfin élu un nouveau Conseil d'Administration composé de 8 membres titulaires, qui ont à leur tour désigné 8 suppléants, ainsi que les représentants de la BAD, et reconduit le mandat des commissaires aux comptes-Shawki & Co. (Egypte).

En marge de ces travaux, une délégation de l'Assemblée Générale conduite par son président a été reçue en audience par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre de la République du Soudan. Au cours de cet entretien, le Premier Ministre a fait part de sa satisfaction devant les résultats affichés et les performances réalisées par l'Africa Re. Celle-ci administre ainsi la preuve que lorsque la volonté politique existe, les professionnels africains sont capables de relever les défis qu'engendre la situation économique du continent. Il a mis l'accent sur la nécessité pour l'Afrique de compter d'abord sur ses propres forces et insisté sur l'importance d'une adhésion sans faille des Etats Membres aux objectifs du PLAN D'ACTION DE LAGOS en général et ceux de la Société Africaine de Réassurance en particulier, et sur la responsabilité que les professionnels de l'assurance portent dans la lutte contre le sous-développement. Il a en conclusion souhaité que l'Africa Re, s'inspirant des objectifs économiques de l'OUA, s'attèle à dégager des perspectives réalistes pour son renforcement, pour devenir l'instrument privilégié de coopération Sud-Sud dont ses pères fondateurs ont rêvé.



COMPOSITION ET REUNIONS DU CONSEIL

Le 5e Conseil d'Administration se compose ainsi qu'il suit:

Titulaires

1. Président—Ezzat ABDEL BARY (Egypte)
Jada LORERE (Soudan)
2. Vice-Président—Eugene OKWOR (Nigeria)
Patrick KPODO (Ghana)

Membres

3. Ayi A. AMAVI (Togo)
Marième DIOUF (Sénégal)
4. Mohamed FATMI (Algérie)
El Moctar El BEIDAWI (Mauritanie)
5. Raymond IBATA (Congo)
N.N. KADADI (Tchad)

Suppléants

6. Isaiah Boysie Claudius JOHN (BAD)
Elie K.M. SANVEE (BAD)
7. Frederick MAGEZI (Ouganda)
John RUBAMBE (Tanzanie)
8. Mwene MWINGA (Zambie)
Percy Jacques BLACKBURN (Maurice)
9. Kassem SHERLALA (Libye)
Hassan OUAZZANI (Maroc)

Au cours de l'année sous revue, le Conseil a tenu 4 réunions aux lieux et dates ci-après:

- 44e réunion à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 10 et 11 Avril 1989
- 45e réunion à Khartoum (Soudan) le 24 Juin 1989
- 46e réunion à Khartoum (Soudan) le 27 Juin 1989
- 47e réunion à Lagos (Nigeria) les 6 et 7 Novembre 1989





**PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE
(EN 000 \$)**

Description	Exercice				
	1989	1988	1987	1986	1985
SITUATION FINANCIERE					
1. Placements	13.269	11.599	10.440	7.720	7.387
2. Fonds propres	15.530	11.126	13.163	7.548	6.620
3. Réserve pour sinistres à payer et fonds de réserve	25.939	28.275	26.836	27.069	27.216
COMPTE DES PERTES ET PROFITS					
4. Produits de placements et d'autres sources	1.355	970	813	613	537
5. Frais relatifs aux réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration	281	263	276	278	307
6. Profit de l'exercice*	2.892	2.162	2.060	2.664	1.790
COMPTE DES RESULTATS TECHNIQUES					
7. Primes brutes	32.315	31.314	31.692	34.514	43.714
8. Primes retenues	29.160	28.597	30.367	31.251	35.202
9. Dépenses de fonctionnement	2.876	2.677	2.695	2.548	2.863
10. Excédent de souscription net (après déduction des frais de gestion)	1.012	1.339	1.629	3.638	2.033

*Les résultats de 1985 à 1987 ont été repris conformément à la norme IAS 21.



SHAWKI & CO.

Member Firm of Arthur Andersen & Co.

Members of the Egyptian Society of Accountants & Auditors

Cairo Office: 153 Mohamed Farid St.
Bank Misr Tower
P.O.Box 2095- Cairo 11511
Tel: 3926000-3917299
Tlx: 92195 AASCO 93649 AAS
Fax: 3939430

Mostafa Shawki
Hafez Ragheb
Dr. Ahmed Shawki
M. Sherif Abdel Salam
Emad Ragheb
Wahid Abdel Ghafar
Azmy Aboud
Nabil Istanbouli
Hoda Shawki
Mohsen Gamgoum
Mohamed El Kateb
Tamer Abdel Aziz
Ashraf El Araby
Khaled El Ghanam
Tarek El Menshawy
Rashad Hosny
Hala Rashed

MM. les actionnaires de
la Société Africaine de Réassurance,

Nous avons examiné le bilan de la Société Africaine de Réassurance au 31 Décembre 1989, ainsi que le compte des résultats techniques, le compte des pertes et profits et l'état du cash flow y relatifs. Cet examen que nous avons effectué conformément aux méthodes internationales de révision, a comporté des contrôles par sondage des livres comptables et toutes autres vérifications que nous avons considérées nécessaires d'effectuer en la circonstance.

A notre avis, les états financiers sus-mentionnés donnent une image sincère de la situation financière de la Société Africaine de Réassurance au 31 Décembre 1989, des résultats de ses opérations et de son cash flow pour l'exercice clos à cette date au regard des méthodes comptables décrites dans la Note 2 appliquées de manière consistante avec celles utilisées l'année précédente.

Shawki & Co.

Le 16 Mars 1990



**SOCIÉTÉ AFRICAINE DE RÉASSURANCE
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1989**

	Note	1989		1988	
		\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
UTILISATION DES RESSOURCES					
Placements	2(d)&3		13.269.280		11.598.820
Actif à court terme					
Comptes courants débiteurs sur opérations de réassurance		7.719.403		11.710.769	
Dépôts chez les cédantes		27.997.246		29.376.743	
Débiteurs divers, intérêts échus et charges payées d'avance		731.552		752.271	
Banque et Caisse	4	3.072.785		4.178.352	
		<u>39.520.986</u>		<u>46.018.135</u>	
A déduire: Passif à court terme					
Comptes créditeurs sur opérations de réassurance		4.953.489		9.610.698	
Dépôts dus aux rétrocessionnaires		6.433.960		8.192.288	
Autres créanciers, charges échues et provisions		548.717		1.094.333	
		<u>11.936.166</u>		<u>18.897.319</u>	
Actif à court terme net			27.584.820		27.120.816
Immobilisations	2(e)&5		614.840		680.987
			<u>41.468.940</u>		<u>39.400.623</u>
FINANCEMENT					
Capital libéré	6		9.700.000		9.460.000
Réserves	7		2.593.710		2.581.062
Ajustements de transferts cumulés			(3.556.819)		(4.927.350)
Report à nouveau			6.793.011		4.011.938
			<u>15.529.902</u>		<u>11.125.650</u>
Réserve pour sinistres à payer et fonds de réserve	8		25.939.038		28.274.973
			<u>41.468.940</u>		<u>39.400.623</u>

EZZAT ABDEL BARY
Président

EYESSUS W. ZAFU
Directeur Général

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.



COMPTE DES PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1989

	1989		1988	
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Transfert du Cpte des Résultats techniques		1.012.309		1.339.367
Produits des placements et d'autres sources		1.354.639		969.782
Intérêts sur dépôts de réassurance		911.175		797.479
Gain/(Perte) de change effectif		111.408		(466.480)
		<u>3.389.531</u>		<u>2.640.148</u>
Charges non imputées au compte des résultats techniques:				
Frais relatifs aux réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration	281.088		262.887	
Honoraires du Commissaire aux comptes	35.000		35.000	
Amortissements	180.962		180.154	
		<u>497.050</u>		<u>478.041</u>
Bénéfice de l'exercice		2.892.481		2.162.107
Ajouter: Bénéfice reporté à nouveau au 1er Janvier 1988		4.011.938		1.383.351
Montant affecté à la couverture de la perte de change		—		466.480
Solde affecté comme suit:				
Réserve pour fluctuation de change		<u>(111.408)</u>		<u>—</u>
Profit à reporter sur l'exercice suivant		<u>6.793.011</u>		<u>4.011.938</u>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers



COMPTE DES RESULTATS TECHNIQUES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1989

	Incendie et Accident \$EU	Maritime et Aviation \$EU	Vie \$EU	Total 1989 \$EU	Total 1988 \$EU
Revenus de souscription:					
Primes brutes	22.641.786	8.679.581	993.855	32.315.222	31.313.958
<i>A déduire: Primes rétrocedées</i>	<u>2.904.998</u>	<u>250.508</u>	—	<u>3.155.506</u>	<u>2.716.717</u>
	<u>19.736.788</u>	<u>8.429.073</u>	<u>993.855</u>	<u>29.159.716</u>	<u>28.597.241</u>
Charges de souscription:					
Sinistres	11.634.034	4.294.295	726.691	16.655.020	12.915.616
Commissions	6.624.915	3.120.677	230.075	9.975.667	9.105.016
Primes Excédent de Sinistres	437.721	128.179	—	565.900	784.101
Charges	302.704	106.696	1.552	410.952	337.327
Frais de gestion	2.199.066	645.924	30.813	2.875.803	2.676.953
	<u>21.198.440</u>	<u>8.295.771</u>	<u>989.131</u>	<u>30.483.342</u>	<u>25.819.013</u>
Excédent des revenus sur les charges	(1.461.652)	133.302	4.724	(1.323.626)	2.778.228
Réserve pour sinistres à payer et fonds de Réserve					
Au 1er Janvier	15.780.782	11.185.385	1.308.806	28.274.973	26.836.112
Au 31 Décembre	<u>13.633.407</u>	<u>11.123.161</u>	<u>1.182.470</u>	<u>25.939.038</u>	<u>28.274.973</u>
Excédent technique transféré au compte des pertes et profits	<u>685.723</u>	<u>195.526</u>	<u>131.060</u>	<u>1.012.309</u>	<u>1.339.367</u>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.



CASH FLOW DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1989

	1989		1988
	\$EU	\$EU	\$EU
CASH FLOW PRODUIT PAR LES OPERATIONS:			
Profit net de l'exercice		2.892.481	2.162.107
Ajustement du profit net menant aux liquidités nettes produites par les opérations:			
Amortissements	180.962		180.154
Profit sur cessions d'immobilisations	(5.547)		(1.776)
Réserve pour sinistres à payer et fonds de réserve	(2.335.937)		1.438.863
Comptes courants débiteurs sur opérations de réassurance	3.991.366		4.139.549
Dépôts chez les cédantes	1.379.497		1.402.590
Débiteurs divers, intérêts échus et charges payées d'avance	20.719		12.191
Comptes courants créditeurs sur opérations de réassurance	(4.657.209)		(2.484.940)
Dépôts dus aux rétrocessionnaires	(1.758.328)		543.271
Autres créanciers, charges et provisions	(545.614)		410.314
		<u>(3.730.091)</u>	<u>5.640.216</u>
		(837.610)	7.802.323
Ajustements d'éléments non-liquides portés au compte des fonds propres des actionnaires:			
Gain de change	—		531.542
Ajustement de change cumulé	1.370.531		(4.927.350)
		<u>1.370.531</u>	<u>(4.395.808)</u>
Liquidités nettes produites par les opérations		532.921	3.406.515
CASH FLOW PRODUIT PAR LES ACTIVITES FINANCIERES:			
Produits de vente d'actions		141.240	196.000
CASH FLOW PRODUIT PAR LES ACTIVITES DE PLACEMENT:			
Produits de ventes d'immobilisations	5.770		5.272
Acquisitions d'immobilisations	(115.038)		(177.644)
Montants placés à court terme	(1.670.460)		(1.158.641)
		<u>(1.779.728)</u>	<u>(1.331.013)</u>
AUGMENTATION NETTE (REDUCTION) DES SOLDES EN BANQUE ET A LA CAISSE		(1.105.567)	2.271.502
SOLDES EN BANQUE ET A LA CAISSE:			
Au 1er Janvier 1989		4.178.352	1.906.850
Au 31 Décembre 1989		<u>3.072.785</u>	<u>4.178.352</u>



NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1989

NOTE 1

OPERATIONS

La Société Africaine de Réassurance a été créée par des Etats Membres de l'Organisation de l'Unité Africaine et la Banque Africaine de Développement en tant qu'institution inter-gouvernementale ayant pour mission de:

- (a) mobiliser des ressources financières à partir d'opérations d'assurance et de réassurance;
- (b) placer les fonds ainsi constitués en Afrique pour aider à accélérer le développement économique du continent; et
- (c) promouvoir le développement de l'assurance et de la réassurance en Afrique en favorisant la croissance des capacités de souscription et de rétention nationales, régionales et sous-régionales.

Pour parvenir à ces objectifs, elle entreprend des transactions de réassurance sur la base de traité, sur une base facultative, dans toutes les branches d'assurance, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Afrique, crée et/ou gère des pools, procède à des échanges de programmes portant sur les différents risques pour le compte et dans l'intérêt des compagnies africaines d'assurances et de réassurance.

NOTE 2

PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables de la Société sont généralement conformes aux normes adoptées par le Comité International des Normes Comptables et aux pratiques en vigueur dans le secteur des assurances. Les principales méthodes comptables adoptées pour la préparation des présents états financiers se résument ainsi qu'il suit:

(a) Identification des ressources

Les primes et les charges de souscription sont respectivement portées au crédit et au débit du compte des résultats techniques de la Société dès que celle-ci en est avisée par les compagnies cédantes;

(b) Comptes des résultats techniques, réserves pour sinistres à payer et fonds de réserve

Les comptes des résultats techniques sont tenus sur la base de l'année de souscription et restent ouverts pendant une période de trois ans au cours de laquelle l'excédent des revenus sur les charges est versé dans la réserve pour sinistres à payer. A ce moment, il est généralement possible d'évaluer de façon assez précise les montants en suspens en vue de la clôture du compte et de la détermination du profit ou de la perte de souscription.

A la fin de la période de trois ans, lorsque les comptes techniques sont clos, les réserves pour sinistres à payer sont portées dans le compte des résultats techniques de l'année de souscription concernée et un fonds de réserve est constitué pour faire face aux sinistres en cours. Le niveau du fonds de réserve est reconsidéré ensuite à la fin de chaque année à la lumière de l'évolution des primes et des sinistres, puis les ajustements nécessaires effectués;

(c) Conversion des devises

(i) Les comptes libellés dans les différentes monnaies de transactions des Etats membres ont été convertis dans la monnaie de compte de la Société, le dollar Etats Unis, conformément à la Norme Comptable Internationale No. 21 (IAS21) relative à la "comptabilisation des effets des fluctuations des taux de change," en utilisant la méthode du taux de clôture. Les dépenses de fonctionnement sont converties aux taux en vigueur à la date où elles ont été engagées. Les ajustements de conversion y relatifs non matérialisés sont enregistrés comme un composant séparé des fonds propres. Les différences de change faisant suite à des règlements monétaires sont portées au compte des pertes et profits.

(ii) Les éléments des revenus de souscription libellés en devises autres que le dollar U.S. sont maintenus dans ces devises puis convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'établissement du bilan.

(d) Placements

Les placements à court terme sont évalués au prix de revient ou à la valeur du marché, dans tous les cas, au plus bas de ces deux coûts. Les placements à long terme sont évalués au prix de revient sauf en cas de baisse persistante du cours, auquel cas une provision pour dépréciation est constituée;

(e) Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la base de la durée de vie des immobilisations; les taux annuels des amortissements sont:

Biens immobiliers—2% ou amortissement sur la durée du bail si celle-ci est inférieure à 50 ans.

Mobilier, installation et équipement—12 1/2% à 33 1/3%.

Matériel de transport—25%.

(f) Débiteurs

Les comptes des débiteurs sont présentés



déduction faite des dettes spécifiques considérées comme irrécouvrables;

(g) Frais de gestion

Les frais de gestion sont répartis entre les différentes branches proportionnellement aux primes mais entièrement imputés à l'année de souscription en cours.

NOTE 3

PLACEMENTS

Les placements s'analysent comme suit:

	1989 US\$	1988 US\$
Souscription à Shelter-Afrique	1.020.000	1.020.000
Dépôts à court terme	12.249.280	10.578.820
	<u>13.269.280</u>	<u>11.598.820</u>

NOTE 4

BANQUE ET CAISSE

Est inclus dans ces soldes l'équivalent de 994.320 \$ E.U. représentant des dépôts à court terme dans des monnaies d'Etats membres dont il était attendu, pour une partie, l'approbation des autorités compétentes pour leur conversion en dollars E.U.

NOTE 5

IMMOBILISATIONS

	Biens Immobiliers US\$	Mobilier Installation équipement US\$	Matériel de Transport US\$	Total 1989 US\$	Total 1988 US\$
Valeur brute au					
1er Janvier	359.034	1.162.574	148.585	1.670.193	1.513.993
Acquisitions de l'exercice	—	115.038	—	115.038	177.644
Cessions de l'exercice	—	(36.671)	—	(36.671)	(21.444)
	<u>359.034</u>	<u>1.240.941</u>	<u>148.585</u>	<u>1.748.560</u>	<u>1.670.193</u>
Amortissements Cumulés au					
1er Janvier	45.048	830.323	113.835	989.206	827.000
Dotation de l'exercice	7.181	150.617	23.164	180.962	180.154
Reprise sur cessions de l'exercice	—	(36.448)	—	(36.448)	(17.948)
	<u>52.229</u>	<u>944.492</u>	<u>136.999</u>	<u>1.133.720</u>	<u>989.206</u>
Valeur nette comptable au 31 Décembre	<u>306.805</u>	<u>296.449</u>	<u>11.586</u>	<u>614.840</u>	<u>680.987</u>



NOTE 6

CAPITAL-ACTIONS ET CAPITAL LIBERE

(i) Le capital initial alloué aux Etats membres de l'O.U.A. à la date de la signature de l'Accord portant création de la Société en 1976 était de 10.000.000 \$E.U. Il s'y est ajouté un montant de 1.160.000 \$ E.U. représentant la valeur des actions allouées en 1983 à des états venant d'accéder à l'indépendance, ce qui a porté le capital offert à la souscription à 11.160.000 \$E.U.

(ii) Le capital libéré s'analyse ainsi qu'il suit:

	1989 US\$	1988 US\$
Capital à souscrire	11.160.000	11.160.000
Capital non souscrit	(1.460.000)	(1.560.000)
Capital souscrit et libéré	<u>9.700.000</u>	<u>9.600.000</u>

NOTE 7

RESERVES

	Réserve à incorporer au capital US\$	Prime d'émission d'actions US\$	Réserve pour fluctuations de change US\$	Réserve Générale US\$	Total 1988 US\$
Solde au 1er Janvier	140.000	56.000	1.425.062	960.000	2.581.062
Montant incorporé au capital	(140.000)	—	—	—	(140.000)
Prime d'émission d'actions de l'année	—	41.240	—	—	41.240
Gain de change réalisé au titre de l'année	—	—	111.408	—	111.408
Solde au 31 Décembre	<u>—</u>	<u>97.240</u>	<u>1.536.470</u>	<u>960.000</u>	<u>2.593.710</u>

NOTE 8

RESERVE POUR SINISTRES A PAYER ET FONDS DE RESERVE

Ces fonds représentent les résultats techniques des années de souscription non encore closes et les réserves pour sinistres à payer au titre des années déjà closes. Ils s'analysent comme suit:

	Réserve pour sinistres à payer US\$	Fonds de réserve US\$	Total 1989 US\$	Total 1988 US\$
Incendie et Accident	9.803.407	3.830.000	13.633.407	15.780.783
Maritime et Aviation	4.690.001	6.433.160	11.123.161	11.185.386
Vie	22.470	1.160.000	1.182.470	1.308.806
	<u>14.515.878</u>	<u>11.423.160</u>	<u>25.939.038</u>	<u>28.274.975</u>



NOTE 9

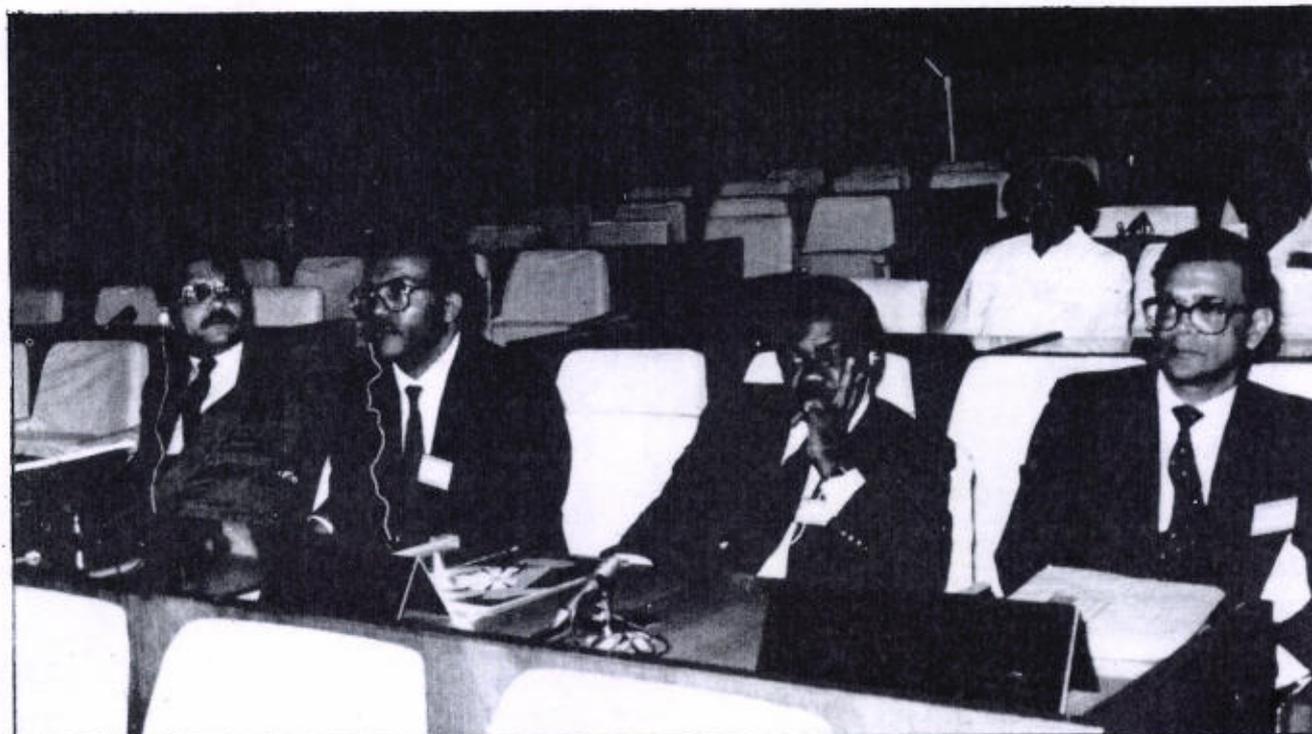
TRANSACTIONS AVEC LES COMPAGNIES APPARTENANT A DES ETATS MEMBRES

Une partie des affaires de la Société est traitée avec des compagnies cédantes appartenant à des Etats membres, actionnaires de la Société (cf. Annexe I).

NOTE 10

IMPOTS

La Société jouit d'une exonération d'impôts dans les marchés où elle est présente conformément à l'Article 51 de l'Accord portant création de la Société. En conséquence, aucune dotation n'est prévue au titre des impôts dans les états financiers.




ANNEXE 1
**ETAT DES SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL ET DROIT DE VOTE DES MEMBRES DE LA SOCIETE
AU 31 DECEMBRE 1989**

Pays/Organisations	Nombre d'actions	Valeur des actions	Non souscrit	souscrit	Appelé et libéré	Appelé et non libéré	Droit de vote
1. Algérie	60	600.000	—	600.000	600.000	—	6,19
2. Bénin	10	100.000	—	100.00	100.000	—	1,03
3. Burkina Faso	11	110.000	—	110.000	110.000	—	1,13
4. Burundi	10	100.000	—	100.000	100.000	—	1,03
5. Cameroun	30	300.000	—	300.000	300.000	—	3,09
6. Rép. Centrafricaine	10	100.000	—	100.000	100.000	—	1,03
7. Tchad	12	120.000	—	120.000	120.000	—	1,24
8. Congo	13	130.000	—	130.000	130.000	—	1,34
9. Côte d'Ivoire	25	250.000	—	250.000	250.000	—	2,58
10. Egypte	60	600.000	—	600.000	600.000	—	6,19
11. Ethiopie	28	280.000	—	280.000	280.000	—	2,89
12. Gabon	16	160.000	—	160.000	160.000	—	1,65
13. Gambie	10	100.000	—	100.000	100.000	—	1,03
14. Ghana	33	330.000	—	330.000	330.000	—	3,40
15. Guinée	10	100.000	—	100.000	100.000	—	1,03
16. Guinée Bissau	10	100.000	—	100.000	100.000	—	1,03
17. Kenya	26	260.000	—	260.000	260.000	—	2,68
18. Libéria	10	100.000	—	100.000	100.000	—	1,03
19. Libye	60	600.000	—	600.000	600.000	—	6,19
20. Mali	10	100.000	—	100.000	100.000	—	1,03
21. Madagascar	18	180.000	—	180.000	1800.000	—	1,86
22. Mauritanie	12	120.000	—	120.000	120.000	—	1,24
23. Ile Maurice	14	140.000	—	140.000	140.000	—	1,44
24. Maroc	60	600.000	—	600.000	600.000	—	6,19
25. Niger	10	100.000	—	100.000	100.000	—	1,03
26. Nigéria	60	600.000	—	600.000	600.000	—	6,19
27. Rwanda	10	100.000	—	100.000	100.000	—	1,03
28. Sénégal	21	210.000	—	210.000	210.000	—	2,16
29. Seychelles	10	100.000	—	100.000	100.000	—	1,03
30. Sierra Léone	13	130.000	—	130.000	130.000	—	1,34
31. Somalie	12	120.000	—	120.000	120.000	—	1,24
32. Soudan	30	300.000	—	300.000	300.000	—	3,09
33. Swaziland	11	110.000	—	110.000	110.000	—	1,13
34. Tanzanie	24	240.000	—	240.000	240.000	—	2,47
35. Togo	11	110.000	—	110.000	110.000	—	1,13
36. Tunisie	25	250.000	—	250.000	250.000	—	2,58
37. Ouganda	22	220.000	—	220.000	220.000	—	2,27
38. Zaire	19	190.000	—	190.000	190.000	—	1,96
39. Zambie	34	340.000	—	340.000	340.000	—	3,51
40. Banque Africaine de Développement	100	1.000.000	—	1.000.000	1.000.000	—	10,31
TOTAL	970	9.700.000	—	9.700.000	9.700.000	—	100
Pays Non-Membres							
1. Botswana	10	100.000	100.000	—	—	—	—
2. Guinée Equatoriale	10	100.000	100.000	—	—	—	—
3. Lesotho	10	100.000	100.000	—	—	—	—
4. Malawi	10	100.000	100.000	—	—	—	—
5. Angola	17	170.000	170.000	—	—	—	—
6. Cap Vert	10	100.000	100.000	—	—	—	—
7. Comores	10	100.000	100.000	—	—	—	—
8. Djibouti	10	100.000	100.000	—	—	—	—
9. Mozambique	19	190.000	190.000	—	—	—	—
10. Sao Tomé & Principe	10	100.000	100.000	—	—	—	—
11. Zimbabwe	30	300.000	300.000	—	—	—	—
Sous-Total	146	1.460.000	1.460.000	—	—	—	—
Actions non-souscrites	384	3.840.000	3.840.000	—	—	—	—
Grand Total	1.500	15.000.000	5.400.000	9.700.000	9.700.000	—	100



ANNEXE III

RESUME DU BUDGET ADMINISTRATIF
DE LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 1990

	1990 US\$	1989 US\$
Dépenses en capital (y compris mobilier, agencements et matériel de transport)	105	86
Assemblée Générale Annuelle (y compris salle de conférence, transport, indemnités de subsistance et frais de voyage y afférents)	109	95
Réunions du Conseil d'Administration (y compris salle de conférence, transport, indemnités de subsistance, jetons de présence et frais de voyage y afférents)	218	220
Emoluments—Direction et Autres Membres du Personnel	2.525	2.388
Frais de voyage et indemnités de subsistance relatifs aux activités de la Société et à la formation du personnel	194	203
Frais Généraux	<u>949</u>	<u>988</u>
	<u>4.101</u>	<u>3.980</u>